Marloie, le 14 mars 2025

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR n°33

En visioconférence, le 13 mars 2025

OBJECTIFS DE LA RÉUNION : faire le point sur la composition de la CLDR, approuver le rapport annuel.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Finaliser la procédure relative au rapport annuel	Fin mars	COMMUNE
Recomposer la CLDR	Fin mars	COMMUNE / FRW
Envoyer la nouvelle composition de la CLDR à tous les membres	Mi-avril	COMMUNE / FRW
Envoyer l'invitation pour le GT Nature	Mi-mars	COMMUNE / FRW

Légende :

- ✓ Validation, décision
- Commentaires, échanges, discussions
- Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
- Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

Madame Louise Mertz, Echevine en charge du développement rural, et Madame Margaux Keller, employée communale, accueillent les participants. M. Jacquet, FRW, présente l'ordre du jour.

Exceptionnellement, cette réunion se tient en visioconférence. D'une part, la rencontre sera essentiellement consacrée à l'approbation du rapport annuel. Il s'agit d'une procédure importante pour le financement de futurs projets, mais fort administrative. D'autre part, la commune doit rentrer ce dossier à la Région pour le 31 mars et il n'était donc pas possible d'attendre la recomposition de la CLDR.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024

✓ Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 13 mai 2024 est approuvé sans modification.

2. Composition de la CLDR

Petit rappel des règles

La FRW rappelle que la composition de la CLDR est organisée par différents textes officiels (décret relatif au développement rural, règlement d'ordre intérieur…). Il en ressort essentiellement que :

- La CLDR doit compter de 10 à 30 membres effectifs (ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants). Les suppléants ont les mêmes « droits » que les effectifs, y compris lors de votes.
- Un quart (maximum) des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil Communal.
- La Commission est représentative de l'ensemble de la population de la commune (milieux associatif, politique, économique, social et culturel + différents villages + classes d'âge de sa population + équilibre de genre).

Etat de la situation

La composition actuelle (28 membres) date du 24 avril 2023. Suite aux élections communales d'octobre 2024, les représentants du Conseil communal (6 personnes) doivent être revus.

En ce début de législature communale, c'était aussi l'occasion d'interroger l'ensemble des membres de la CLDR sur leur volonté de poursuivre leur engagement. C'est évidemment intéressant d'avoir des personnes qui poursuivent leur mandat et assurent ainsi une certaine continuité dans le suivi des réflexions. Mais, les priorités de chacun peuvent aussi changer et il est dès lors préférable de laisser la place à quelqu'un de plus disponible.

En janvier, chaque membre de la CLDR a reçu un courrier, avec réponse pour le 3 février. Il y a ensuite eu un rappel et finalement un appel téléphonique aux dernières personnes qui n'avaient pas répondu. Au final, 9 membres de la CLDR ont démissionné (hors représentants politiques) :

- DESANTOINE Eric (Buissonville)
- D'OCQUIER André (Eprave)
- FIASSE Anne-Françoise (Han-sur-Lesse)
- GUYOT Françoise (Frandeux)
- HENRARD Alain (Lessive)
- JASPART Catherine (Lavaux-Ste-Anne)
- LIBERT Marc (Jamblinne)
- POULAIN Amaël (Buissonville)
- VUYLSTEKE Paul (Wavreille)

Connait-on les raisons de ces démissions ?
La question n'a pas été posée systématiquement, mais plusieurs personnes ont avancé le manque de temps, ainsi que des raisons professionnelles ou politiques.

La CLDR prend acte de ces démissions.

Recomposition

La commune a fait un large appel aux candidatures : article dans Le Courrier, site internet et page FB de la commune, mails via les membres de la CLDR… L'appel se clôturera le 15 mars. Actuellement, la commune a reçu 9 candidatures.

La nouvelle composition devra être approuvée par le Conseil communal (le 14 avril).

Dès l'approbation par le Conseil, la nouvelle composition de la CLDR sera envoyée à tous les membres.

3. Présentation du rapport annuel

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».

Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente…)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Le rapport annuel a été envoyé aux membres de la CLDR préalablement à la réunion. Ce document a été rédigé par Margaux, sur base du tableau de synthèse des projets issu du PCDR. La FRW a rédigé le « bilan de la CLDR », relatif aux activités des groupes de travail et de la CLDR.

Margaux présente quelques éléments importants du rapport. Ainsi, les trois projets financés dans le cadre du développement rural avancent bien (voir point suivant). Le lecteur peut aussi constater que plusieurs projets du PCDR font l'objet de financements par d'autres sources que le développement rural. C'est le cas des abords de la salle de Buissonville (par l'appel à projets « C'est ma ruralité ») ou de la salle de Havrenne (par le SPW MI - Rénovation énergétique des infrastructures sportives car la salle abrite notamment les vestiaires de la balle pelote).

✓ La CLDR donne son accord sur le rapport annuel, sachant que deux demandes de conventions sont toujours en attente de l'accord de la Ministre.

Ce rapport sera soumis à l'approbation du Conseil Communal.

4. Bref état d'avancement des projets

4.1. La création d'un atelier rural à Préhyr

La commune a obtenu un subside complémentaire (UREBA) pour le chauffage. En 2024, la commune a mené les procédures de marchés publics pour les 5 lots ; tout est finalisé et approuvé par la Région. C'est l'entreprise Tasia & Fils (Durbuy) qui a remporté le lot 1 (gros œuvre, parachèvements et abords).

L'épicerie de l'asbl RELAIS a déménagé fin février (dans le zoning, près de la donnerie). L'implantation du chantier va modifier un peu les habitudes des utilisateurs du site (accès voitures…) ; un courrier leur a été envoyé pour les prévenir.

Les travaux ont débuté le 3 mars, pour une durée de 270 jours calendrier.

4.2. L'aménagement des entrées de villages

Suite à la convention-réalisation signée le 6 juin 2024, la commune a mené la procédure de marché public (un seul lot). C'est l'entreprise Halloy (Rochefort) qui a obtenu le marché.

Les travaux débuteront en août 2025.

Comme discuté lors de réunions précédentes, les totems ont été abandonnés sur toutes les routes (communales et régionales). Le projet porte donc sur des aspects de sécurité.

4.3. La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux

La commune a reçu le permis d'urbanisme le 8 novembre 2024 et a ainsi pu compléter le projet définitif.

La convention-réalisation rédigée par le SPW (avec le financement principal du projet), sera soumise au Conseil communal d'avril.

4.4. Nouvelles demandes de conventions

Deux demandes de conventions sont initiées :
- Aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr
- Aménagement du tronçon de voie lente près de la ferme de Jambjoûle

Le Conseil communal a approuvé les conventions-faisabilités le 29 avril 2024. Il faut maintenant obtenir l'accord de la Ministre.

5. DIvers

La prochaine réunion de la CLDR se tiendra en mai, une fois la nouvelle composition approuvée par le Conseil communal.

Le GT Nature se réunira le lundi 31 mars 2025 à 18h00 à Préhyr. Il s'agira surtout de mettre en œuvre les projets retenus dans le cadre de l'appel BiodiverCité 2024.

A Jemelle, la nouvelle statue de Sainte-Marguerite sera inaugurée le 17 mai. L'ancienne avait été volée. La nouvelle œuvre a été réalisée par Vincianne Renard, grâce à un financement du SI de Jemelle et de la Ville de Rochefort.

Appel à projets « Vis mon village » :

La Fondation Roi Baudouin relance son appel à projets "Vis mon village !" au travers duquel elle souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village (5000€ maximum). Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Les projets sont à soumettre jusqu'au 15/04/2025. → La FRW est disponible au besoin pour relire vos projets et vous conseiller.
Plus d'infos : https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village.

Pour la FRW,

Alain JACQUET

Présents le 13/03/25 :

- Louise Mertz, Echevine en charge du développement rural ;
- Iosephina Blaj, Joseph Brisbois, Alain Brohet, Jean-Luc Fivet, Annick Louis, Membres de la CLDR ;
- Margaux Keller, employée communale en charge du développement rural ;
- Alain Jacquet, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 13/03/25 :

- Marie-Claire Lothaire, Marc Bievet, Bénédicte Pirson, Membres de la CLDR.